

Ministry of Education

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



## NOTE DE SERVICE

### DESTINATAIRES :

Directions de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières  
et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires  
Directrice, Direction des écoles provinciales

### EXPÉDITEUR :

Barry Pervin  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'enseignement et du développement du leadership

### DATE :

Le 16 octobre 2012

### OBJET :

**Pour des écoles tolérantes : financement et mesures de soutien pour mettre en œuvre le projet de loi 13 et une approche globale à l'échelle de l'école visant à promouvoir des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes**

---

Pour faire suite à la note de service du 29 mars 2012 (2012:B6), je suis heureux de vous informer que le Ministère fournira un financement à hauteur de 4,75 millions de dollars aux conseils scolaires pour l'exercice 2012-2013 afin de soutenir la mise en œuvre de la *Loi pour des écoles tolérantes* (projet de loi 13) et d'une approche globale à l'échelle de l'école visant à promouvoir des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes pour favoriser la réussite des élèves et leur bien-être.

Le montant total attribué à votre conseil scolaire ou administration scolaire, de même que les critères de financement et les exigences en matière de rapport, figurent dans l'exemplaire ci-joint de l'entente de paiement de transfert. **Veillez signer et retourner par courriel l'entente ci-jointe au plus tard le 15 octobre 2012 à [tpa-edu@ontario.ca](mailto:tpa-edu@ontario.ca).** Dès réception des ententes signées, le Ministère versera les fonds à votre conseil scolaire, qui est tenu de les dépenser d'ici le 31 août 2013.

Comme vous le savez, la *Loi pour des écoles tolérantes* (projet de loi 13) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document ci-joint, *Établir des écoles sécuritaires et tolérantes : renseignements à l'intention des parents sur la Loi pour des écoles tolérantes (projet de loi 13)*. Conformément à la note de service du 19 juin 2012 portant sur la mise en œuvre du projet de loi 13, certaines modifications législatives correspondent à des exigences des politiques du Ministère que les conseils scolaires ont déjà mises en œuvre. D'autres exigences, comme la responsabilité de mettre en place des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation entreront en vigueur en février 2013. Cela permettra au Ministère de consulter les intervenants et le Comité d'experts en matière d'écoles tolérantes afin d'élaborer un modèle provincial dont les conseils scolaires pourront s'inspirer pour concevoir leurs propres plans.

## **Plan global d'action du Ministère pour des écoles tolérantes et harmonisation avec les stratégies et les cadres en place**

Créer et maintenir un climat scolaire positif est un défi complexe qui nécessite des solutions concertées. Voilà pourquoi le Plan global d'action pour des écoles tolérantes du Ministère comprend un solide cadre législatif et stratégique. Il s'appuie sur le succès de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et la Stratégie pour la sécurité dans les écoles; intègre des composantes de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario; donne des directives au Conseil du curriculum de l'Ontario pour qu'il présente un rapport sur le renforcement des principes d'équité et d'éducation inclusive et des stratégies de prévention de l'intimidation dans tout le curriculum; et met sur pied un Comité d'experts en matière d'écoles tolérantes qui offrira des conseils sur des ressources et des pratiques éclairées par des données probantes et axées sur une approche globale à l'échelle de l'école, y compris la prévention de l'intimidation et l'intervention. Le plan comporte aussi une campagne de sensibilisation du public pour mobiliser davantage les élèves et les autres intervenants.

Il existe de nombreux cadres et stratégies qui sont à la disposition des conseils scolaires et des écoles pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves. Beaucoup de conseils scolaires ont relevé des points d'harmonisation naturels parmi les diverses stratégies, en particulier : écoles sécuritaires, équité et éducation inclusive, santé mentale et Premières nations, Métis et Inuits. En outre, le Cadre de leadership de l'Ontario et le Cadre pour l'efficacité des écoles sont essentiels pour faire progresser le dossier sur les écoles tolérantes. Nous encourageons les conseils et les écoles à harmoniser leurs stratégies et leurs cadres, y compris les stratégies pour établir des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes, de la manière la plus pertinente pour atteindre les buts d'amélioration visés par les écoles et les conseils dans le contexte des Plans d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves (PACSRE) et du plan pluriannuel du conseil scolaire.

### **Soutien du Ministère pour la mise en œuvre**

En plus du financement, le Ministère fournira des documents et autres ressources mis à jour. Le Ministère publiera les NPP révisées à l'automne, plus précisément les NPP n° 128, 144 et 145. Afin de favoriser le dialogue et l'échange d'information, le Ministère organisera alors des séances d'Adobe Connect à l'intention de tout le personnel des écoles et des conseils scolaires et des téléconférences du groupe de travail pour des écoles sécuritaires. De plus, le Ministère, comme l'exige la loi, élaborera un modèle de plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, lequel servira de référence aux écoles et aux conseils scolaires au moment de concevoir leurs propres plans, conformément aux exigences du projet de loi 13.

Les directions du Ministère intégreront, le cas échéant, des sujets reliés aux écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes aux séances de formation professionnelle et aux ressources. Ceci renforcera ainsi l'harmonisation et aidera à répondre à la demande voulant que le Ministère réduise le temps que les directions d'école, les enseignants et les enseignantes passent à l'extérieur de leur établissement et de leur salle de classe.

L'Institut de leadership en éducation s'est engagé à élaborer une trousse d'outils, qui sera lancée en 2013, et laquelle réunira un ensemble de ressources pratiques, d'études de cas et de conseils fondés sur l'expérience des écoles et des conseils scolaires ainsi que sur les données probantes les plus fiables disponibles sur la manière de promouvoir et de maintenir des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes.

### **Objectif du financement pour des écoles tolérantes**

Ce financement s'ajoute aux fonds que les conseils scolaires reçoivent pour la sécurité dans les écoles; les conseils sont encouragés à trouver des occasions d'harmoniser l'affectation de ces fonds au travail de leur réseau en matière d'équité et d'éducation inclusive.

Objectif de ce financement : s'appuyer sur les initiatives qui ont été financées au cours des années précédentes; s'assurer que le projet de loi 13 est respecté; et poursuivre la mise en œuvre d'une approche globale à l'échelle de l'école visant à promouvoir des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes (voir la fiche-conseils ci-jointe sur l'approche globale à l'échelle de l'école). Voici des exemples d'initiatives auxquelles le financement peut être affecté :

- l'élaboration et mise en œuvre de plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- la formation professionnelle pour le personnel, notamment l'accès à des ressources en ligne, les frais de participation à des cours ou conférences, les déplacements et (ou) les congés pour activités professionnelles;
- l'achat ou l'élaboration de programmes et de ressources afin de soutenir l'approche globale à l'échelle de l'école pour créer un climat scolaire positif et viser particulièrement la prévention – par exemple, développement du caractère, acquérir empathie, respect et compréhension, équité et éducation inclusive, promouvoir un comportement à caractère sociable, etc.;
- l'achat ou l'élaboration de programmes et de ressources qui sont axés sur l'intervention et aident les directions d'école à soutenir les élèves qui ont été victimes ou témoins d'actes d'intimidation et (ou) ceux qui ont pratiqué l'intimidation;
- la réalisation de sondages sur le climat scolaire pour évaluer les enjeux et orienter les plans de l'école vers la prévention et l'intervention;
- la promotion de la participation des élèves aux activités de prévention et d'intervention; et
- la promotion de la sensibilisation des parents et (ou) de la communauté et des activités de mobilisation pour favoriser la réussite des élèves et leur bien-être.

#### **Critères d'admissibilité des dépenses pour le financement des initiatives pour des écoles tolérantes**

En cette période où l'on doit composer avec plus de contraintes financières et où l'on connaît mieux ce qui fonctionne, les conseils scolaires devraient éviter de financer des activités isolées qui ne font pas partie d'un plan à long terme. Des efforts devraient être portés sur le choix de programmes et de ressources :

- fondés sur des études;
- associés à la résolution des problèmes révélés par les résultats des sondages sur le climat scolaire et (ou) d'autres sources ou outils diagnostiques;
- pertinents sur le plan des besoins, du contexte et de la population de la communauté;
- en lien avec les plans du conseil scolaire et (ou) de l'école (p. ex. PACSRE/plan pluriannuel);
- contribuent à créer et maintenir des milieux scolaires sécuritaires, inclusifs et tolérants.

Pour de l'information sur les ressources, veuillez consulter le Répertoire des ressources pour établir des écoles sécuritaires et intégratrices du ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/bullyprevention/registryf.html>. Le répertoire indique si la ressource a été évaluée et si son efficacité a été démontrée. Le portail de l'Agence de la santé publique du Canada à <http://cbpp-pcpe.phac-aspc.gc.ca/fr/> comprend aussi un répertoire de pratiques exemplaires (fondées des preuves) et des pratiques prometteuses (éclairées par des données probantes).

#### **Obligations redditionnelles ayant trait au financement du Ministère – présentation de rapports**

J'aimerais vous rappeler que les conseils scolaires doivent fournir au Ministère des rapports pour indiquer à quelles fins les fonds ont été affectés. Veuillez prendre note des exigences suivantes concernant la présentation de rapports :

- Le financement relatif à la participation des élèves pour l'année scolaire 2011-2012 doit faire l'objet d'un rapport. Veuillez le soumettre en ligne en utilisant Survey Monkey avant le 31 octobre 2012.

Vous pouvez présenter le rapport sur le financement de votre conseil scolaire  
à : [https://www.surveymonkey.com/s/participation\\_eleves](https://www.surveymonkey.com/s/participation_eleves)

- Le financement accordé pour soutenir une approche globale à l'échelle de l'école visant à promouvoir un climat scolaire positif pour l'année 2011-2012 doit être dépensé au plus tard le 31 décembre 2012 et le rapport doit être envoyé d'ici le 15 janvier 2013. Le gabarit de rapport a été annexé à l'entente de paiement de transfert de votre conseil scolaire. Les rapports remplis doivent être envoyés à la Direction du milieu d'apprentissage, Unité des écoles sécuritaires par la poste ou par courriel à [safeschools@ontario.ca](mailto:safeschools@ontario.ca).
- Comme il a été indiqué plus haut, les fonds visant les initiatives pour des écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes pour l'année 2012-2013 doivent être dépensés au plus tard le 31 août 2013 et le rapport doit être envoyé d'ici le 31 octobre 2013. Le gabarit de rapport a été annexé à l'entente de paiement de transfert de votre conseil scolaire. Les rapports remplis doivent être envoyés à la Direction du milieu d'apprentissage, Unité des écoles sécuritaires par la poste ou par courriel à [safeschools@ontario.ca](mailto:safeschools@ontario.ca).

La mise en œuvre des exigences du projet de loi 13 et du changement culturel plus vaste qui est envisagé dans le cadre du plan global d'action pour des écoles tolérantes est un travail de longue haleine dans lequel nous allons, ensemble, continuer à nous investir. Je suis encouragé lorsque je constate que cette initiative s'appuie sur notre excellent bilan dans l'application des stratégies pour la sécurité dans les écoles et d'équité et d'éducation inclusive. Je me réjouis de travailler en partenariat avec vous au cours de l'année qui vient. C'est toujours avec plaisir que je discuterai avec vous, individuellement, ainsi qu'au Conseil régional de l'éducation et à d'autres rencontres.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre bureau régional.

Sincères salutations,

---

Barry Pervin  
Sous-ministre adjoint

p. j.

- Entente de paiement de transfert et appendices
- Établir des écoles sécuritaires et tolérantes : renseignements à l'intention des parents sur la *Loi pour des écoles tolérantes* (projet de loi 13)
- Fiche-conseils sur l'approche globale à l'échelle de l'école –Octobre 2012